

## INFORMATION AUX ADHÉRENTS FORCE OUVRIÈRE

La Préfète d'Eure-et-Loir, avec l'ARS et la DIRECCTE, a organisé une **audio-conférence le 14 avril avec toutes les organisations syndicales**, « pour échanger sur la situation sanitaire dans le département ainsi que sur l'ensemble des mesures mises en place dans les entreprises. »

Cette « invitation » arrivait au lendemain de la demande conjointe du MEDEF et du gouvernement d'assurer la « relance économique ».

Aussi, après discussion, le bureau de l'UD, a décidé qu'Éric assisterait à cette réunion pour faire valoir les revendications urgentes qu'exige la situation et interviendrait sur la base de la déclaration ci-jointe.

### En voici le compte rendu :

Début de la réunion 16H45, la préfète donne la parole directement au représentant de l'ARS.

**L'ARS** : rappelle l'histoire du COVID, « des phases plus délicates »... du mois de février... ! Quant à la situation actuelle : « Amélioration de la situation des Hôpitaux, prenant pour exemple la réa de Chartres (17 lits occupés sur 23) et Dreux (8 lits/16). La situation de la réa définira la fin du confinement. »

« Dépistage : priorité aux EHPAD (Janville, Maintenon etc...) »

Le représentant de l'ARS considère que la question des équipements est en phase d'être réglée, sauf au niveau des blouses et surblouses dans la santé.

**Le GDFO28**, par la voix de son secrétaire Arnaud Pionnier, s'inscrit immédiatement en faux et dresse le tableau réel de la situation au niveau des hostos et des EHPADs, situation qui n'a rien à voir avec les explications de l'ARS.

**L'UDFO** : Lecture de la déclaration sur laquelle la préfète n'a fait aucun commentaire sur le fond. Tout juste a-t-elle réagi quant à la forme en audio-conférence de l'audience)

**FO** a pris immédiatement la parole pour expliquer que « **nous ne participerons d'aucune manière à l'Union sacrée avec le gouvernement et les patrons.** »

Durant toute cette réunion, ce fut la seule intervention basée sur des revendications **pour garantir la vie et la santé des travailleurs.**

Comme vous pourrez en juger par vous-mêmes, les intérêts des salariés étaient absents des interventions de certaines organisations, allant même jusqu'à s'inscrire dans l'appel de Macron à l'union nationale.

**La CFTC** a noté un manque d'efficacité des services publics sur le terrain et a pointé la situation des personnes atteintes d'un handicap dans les structures spécialisées.

**La CFDT** a demandé une autorisation préfectorale pour le déplacement des représentants syndicaux (conseillers du salarié, ...) et des bénévoles associatifs. Et surtout, se plaignant des personnes qui ne respectaient pas les règles de confinement, elle a lourdement insisté pour que les pouvoirs publics interviennent pour empêcher les familles de faire leurs courses à plusieurs ! Pour ce responsable syndical les salariés et leur famille ne sont que source d'épidémie qu'il faut confiner et réprimer.

**La CFE/CGC** dénonce l'attitude de certains employeurs, qui obligent les cadres à faire travailler les salariés avec quasiment aucune protection et s'inquiète de la part de responsabilité des cadres. (**La préfète** indique, sans préciser quelles entreprises, que des mises en demeure ont été faites par la Direccte). La CFE/CGC s'inquiète de la trésorerie des TPE. Puis dénonce aussi le non-respect, par certains, du confinement !

**L'UNSA** demande le tableau des entreprises en chômage partiel (accord de la préfète). Elle dénonce la concurrence déloyale des grandes surfaces (vente de produits autres que de première nécessité, TV ...). Demande si les entreprises qui ont fait une demande de Chômage partiel sont contrôlées (risque de fausses déclarations) Interpelle la préfecture sur le fait qu'elle n'a pas répondu aux associations prêtes à apporter leur contribution (masques...). Demande le nombre de décès à domicile dû au COVID

**La FSU** se satisfait du changement de stratégie dans la santé et constate une nette amélioration. S'inquiète

des risques de violence au sein des familles. Sur la sortie du confinement, le représentant de la FSU face à « l'ampleur de la tâche », propose carrément que tous ensemble réunis (préfecture, syndicats, chs, cdem, collectivités...) on se charge de la reprise ! Et il ose intervenir ainsi, le lendemain de l'annonce irresponsable de l'ouverture des écoles le 11 mai. Que le Medef s'en félicite, pour mieux préparer la reprise « économique » n'étonne personne, mais qu'un responsable d'un syndicat de salariés s'inscrive dans l'appel à l'union nationale faite par Macron, la veille, représente un grave danger pour la défense des salariés !

**SOLIDAIRES** demande la réquisition des équipements sportifs (pour les douches). Dénonce le relâchement des protections (masques) dans les transports. Demande que les salariés contractant le COVID pendant leur activité soient reconnus comme victimes de maladie professionnelle. Demande à la préfète d'intervenir pour interdire les épandages pendant le confinement (risque d'intoxiquer les enfants qui jouent dehors). **La préfète** interviendra auprès de la chambre d'agriculture.

**La CGT** interpelle l'ARS qui ne donne aucune réponse quand le syndicat l'interpelle et indique que la CGT sera vigilante sur les mesures de protection lors de la reprise.

**La Préfète a conclu pendant 10 minutes** : après avoir rappelé le contexte, elle a à nouveau affirmé que la situation actuelle s'améliore, que l'ARS reçoit des moyens de protection qu'elle dispatche.

Chaque entreprise doit s'organiser. La solidarité fonctionne mais cela ne doit pas remplacer les devoirs de l'Etat.

Il y a un manque de blouses et surblouses : recherche des solutions (sollicite les entreprises), on fait le point avec les élus, tout le monde est sollicité ... Elle propose aux Organisation Syndicales de participer à trouver des entreprises qui pourraient fabriquer des blouses.

Au niveau des tests, priorité est donnée au système de santé et médico-social et on verra pour la suite.

En ce qui concerne le déconfinement, « je n'en sais rien ... »

Fin de réunion 18H00

**En guise de conclusion**, mes camarades, je vous donne ma réaction au sortir de cette réunion :

**Nous ne vivons pas sur la même planète !** Préfète, ARS, DIRECCTE, martèlent que tout va bien, que la situation s'améliore, qu'il n'y a pas de risques pour les salariés... qu'ils contrôlent (de loin dans leur bureaux) ...

Aucun élément précis n'est donné, aucune réponse à nos demandes.

Et c'est la représentante de l'Etat elle-même qui, sur le déconfinement, sollicite les collectivités, les syndicats, pour trouver des blouses ! Mais que reste-t-il de l'Etat si ce n'est son appareil répressif toujours présent pour verbaliser, jeunes ou plus âgés qui osent pointer leur nez dehors pour respirer un bol d'air ? Si ce n'est son appareil de communication pour tenter de nous persuader qu'on n'a pas besoin de lits et de personnels en Réa, que l'école sans école continue, qu'il n'y a pas de danger lorsqu'il s'agit de rouvrir les usines pour satisfaire les appétits capitalistes...

Alors chers camarades, je vous invite à communiquer à l'UD, par mail, téléphone, tout élément, question, sur votre situation, celle de votre entreprise, afin que l'UD puisse intervenir, aider à faire respecter vos droits, à défendre vos intérêts ce qui passe par la protection et la garantie de la santé de chacun.

**Le mandat de FO est de défendre les revendications pour :**

- **Le maintien de toutes les dispositions du Code du travail en matière de congés payés, de jours de repos ainsi que de durée du temps de travail, et exigent le retrait immédiat de ces ordonnances.**
- **L'arrêt immédiat des activités non essentielles en réaffectant aux hôpitaux les matériels de protection utilisés pour ces activités.**
- **La réquisition immédiate des secteurs industriels pour produire massivement des masques, du gel, du matériel respiratoire...**
- **Le déblocage immédiat d'un budget supplémentaire pour financer la santé publique.**
- **Rétablissement des CHSCT dans le privé et leur maintien dans le public. La liberté de circulation aux délégués syndicaux pour se rendre sur les lieux de travail notamment lors d'une grève ou d'un droit de retrait et ainsi exercer leur mandat syndical.**